



**COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011**

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Anne Collard	Tél : 02/279.45.11 Mail : anne.collard@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Eve Ferreiro Arguelles	Tél : 02/279.31.82 Mail : Eve.FerreiroArguelles@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick Pallant	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
Cabinet Grouwels	Kristof De Mesmaeker	Tél : Mail :
Direction Taxis	Julie Lombaerts	Tél : Mail :
Fedemot	Michel Driesmans	Tél : 0475/704.504 Mail : michel.driesmans@base.be
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be
Motorcycle Council	Christian De Vroom	Tél : Mail :
CapMoto	Pierre-Yves Mercier	Mail : capmoto@scarlet.be

Personnes excusées :

Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	Tél : 02/279.45.10 Mail : Cabinet.Ch.Ceux@brucity.be
ADDRM asbl	Steve Coeymans	Tél : 02/673.19.70 Mail : addrm@skynet.be
ADDRM asbl	Marleen Renoy	Tél : 0477/75.61.97 Mail : roger.renoy@skynet.be
Zone de police Bruxelles- Ixelles (escadron motocycliste)	Christian Wouters	Tél : 02/279.83.31 Mail : polbru_tra_m_dir@skynet.be

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23.03.2011**

**2. Projet « Moto-Taxis » :**

Monsieur De Mesmaeker présente le projet pilote de « Moto-Taxis ». La phase pilote durera 2 ans. Cette initiative est prévue dans le plan stratégique « taxi » de la Ministre régionale compétente. Un tel service existe dans les autres grandes villes européennes et fait l'objet d'une demande en Région de Bruxelles-Capitale.

Suite à la présentation, les questions suivantes ont été posées par les associations de moto présentes, l'IBSR et le Cabinet de l'Echevin Ceux :

Comment les sociétés de Moto-Taxis vont-elles pouvoir gérer le matériel de sécurité adapté à chaque passager ? Monsieur De Mesmaeker informe la commission que la majorité des courses se fera sur réservation où les données personnelles seront demandées.

Quel est le nombre de motos projeté ? Monsieur De Mesmaeker ne peut pas fournir de chiffres actuellement pour Bruxelles ; il sera fonction du résultat de l'appel à projet. Pour information, il y a 1300 taxis voitures et 300 motos à Paris. Au début du processus, 15 Motos-taxis devraient être agréées (à confirmer).

A Paris, les courses intra-ville mais aussi vers l'aéroport rencontre un véritable succès. Si les courses vers l'aéroport à Bruxelles rencontrent le même succès, l'IBSR se questionne sur la taille maximale des bagages autorisée. La direction de taxis précise que les motos ne pourront pas circuler avec une remorque ou un side-car. Pour les dimensions des bagages, la moto doit pouvoir transporter un bagage à main. A la question de la prise en charge de clients en dehors de la région, Monsieur De Mesmaeker signale que les Moto-taxis devront respecter les mêmes règles que les taxis, et ce afin d'éviter toute concurrence déloyale.

Monsieur De Vroom se demande si un contrôle technique pour les motos est prévu par la loi dans le cadre des Moto-Taxis. Il rappelle que les fédérations de motards y sont opposées et qu'une telle obligation n'est pas prévue par la loi. La direction des taxis soulève que, conformément à la législation fédérale actuellement en vigueur, le contrôle technique ne sera pas demandé mais qu'un entretien semestriel sera exigé.

Pour une question de visibilité, les membres de la commission aimeraient que les équipements des motards soient reconnaissables (vestes avec logo, casque d'une couleur précise). Le numéro d'identification de la Moto-taxi pourrait également figuré sur le casque.

Monsieur De Vroom informe que les conducteurs du modèle « Biaggio 3 roues, 400 » n'ont pas besoin de permis. La direction régionale « taxi » rappelle que les conducteurs des Moto-taxis doivent obligatoirement être en possession d'un permis moto peu importe le véhicule utilisé.

Concernant les formations de remise à niveau, la direction taxis a contacté plusieurs moto-écoles susceptibles d'organiser ces modules de formation. Les associations présentes estiment qu'il faut des formations spécifiques avec un cahier de charges bien réfléchi techniquement. La conduite d'une moto avec ou sans passager est fort différente.

L'action de pouvoir héler une Moto-taxi ouvre un grand débat : Il s'agit d'une ouverture difficile à contrôler (équipements de sécurité du passager non adaptés, situation dangereuse lors de l'habillement des passagers ...). Monsieur De Mesmaeker informe que les Moto-taxis ne pourront pas circuler pour prendre un passager sauf s'ils sont sur le trajet de retour ; d'où la question : seront-ils tous sur le trajet retour ?

Madame Collard souhaite connaître le statut des Motos-taxis. Monsieur De Mesmaeker rappelle qu'il s'agit d'un test pilote et, et si ce test est concluant, l'ordonnance Taxi et ses arrêtés d'application seront adaptés. A ce stade, les motos-taxis n'auront donc pas le statut juridique de taxis : ils ne sont pas visés par la signalétique spécifique aux taxis et ils ne pourront pas stationner sur les emplacements réservés aux taxis.

Il est proposé que l'IBSR soit du comité d'accompagnement du projet-pilote, proposition acceptée par la Région Bruxelloise.

Les fédérations présentes souhaitent bonne chance au projet qu'elles jugent être une bonne initiative. Madame Collard se réjouit que la commission moto ait favorisé la mise en

contact de personnes des associations et de la Région pour préciser le contenu du projet pilote.

**Décision :**

*Les membres de la commission prendront contact avec la Direction Taxi pour préciser le contenu des formations de remise à niveau.*

*La région de Bruxelles-Capitale sera invitée par la commission moto de la Ville, fin de l'année 2012, pour faire un premier bilan du test pilote.*

**3. Autoriser la circulation des motos dans les bandes bus.**

Depuis le 1 septembre 2011, les motos sont autorisées, en vertu des nouvelles dispositions du code de la route, à emprunter les bandes bus si et seulement si les gestionnaires des voiries les y autorisent.

Motor Council trouve difficile à Bruxelles de prendre contact avec tous les gestionnaires de voiries de la Région. Il estime que la circulation des motos ne gêne pas la circulation des bus. Des dérives et des utilisations non autorisées risquent de se produire. Il propose d'organiser une expérience pilote à Bruxelles-Ville afin de faire comprendre aux motards qu'ils ne peuvent pas circuler sur toutes les bandes bus. Les autres associations sont d'accord avec cette proposition.

L'IBSR attire l'attention que les autorisations doivent être données au cas par cas (largeur de la voirie, possibilité d'aménager une piste cyclable séparée ...). Les conflits entre les utilisateurs doivent être analysés (taxis, cyclistes). De plus, certains carrefours sont équipés de feux intelligents (télécommande bus) et feux de signalisation spécifiques pour les bus qui ne vont pas tout droit. Il existe un risque d'engendrer des situations dangereuses en autorisant la circulation des motards sur toutes les bandes bus. Si un projet pilote se met en œuvre, il faut réfléchir au bon endroit.

Madame Collard soutient le point de l'IBSR et rappelle que, dans le débat de l'ouverture des bandes bus aux autres usagers de la route, la Ville de Bruxelles donne d'abord priorité aux transports collectifs (taxis) et aux modes doux (vélo). L'IBSR rappelle que l'autorisation vaut également pour les autocars et les transports collectifs des entreprises.

Monsieur Driesmans exprime le souhait que les bandes bus pour lesquelles les taxis sont autorisés soient également accessibles aux motards.

**Décision :**

*La ville étudie l'ouverture des bandes « bus » aux autres usagers de la route, au cas par cas, la priorité étant pour l'instant donnée aux cyclistes et aux taxis. Il est conseillé aux associations d'interpeller la Région compétente pour les voiries régionales, et les 18 autres communes, dans le cadre de l'association de la Ville et des Communes et/ou la Conférence des Bourgmestre.*

**4. Divers**

**Stationnement motos :** planification des stationnements motos sur le territoire de la Ville est en bonne voie sur base du stationnement pilote en face du Centre Administratif.

**Prospectus GSK :** Monsieur Pallant fait circuler un prospectus édité par la société GSK pour la circulation des motards et des cyclistes sur leur site. Il estime que la Ville pourrait s'inspirer de ce prospectus pour en éditer un semblable, dans le cadre du Plan de déplacement d'entreprise de la Ville.

La prochaine réunion fixée au **mercredi 21.12.2011 à 9h**